

AFFAIRE N° 9

ANNULATION crédit de 64.474 Frs au chapitre 36 n° 70 et ouverture crédit de 64.474 Frs au chap. 34 art. 1 au budget de/55 pour règlement intérêts du prix adjudication immeuble LELIEVRE servant d'école à la Montagne

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 8 Février 1956

Mesdames,

Messieurs,

Il n'a été prévu aucun crédit au budget de 1955 pour le paiement des intérêts dus à la suite de l'adjudication du terrain LELIEVRE acquis par la Commune de Saint-Denis, servant d'école primaire à la Montagne. *Ces intérêts s'élevaient à 64.474 Frs*

D'autre part, au chapitre 36 n° 70 du B.S. "Provision pour frais d'actes" il existe un crédit disponible de 66.000 Frs.

Je vous demande en conséquence, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter par autorisation spéciale:

1°) l'annulation d'un crédit de 64.474 Frs du chapitre 36 n° 70 B.S.

2°) l'ouverture d'un crédit de 64.474 Frs au chapitre 34 article 1 du même budget "Acquisition terrain LELIEVRE à la Montagne"./.

Le Maire
Signé: VALLON-HOARAU..

Adopté à l'unanimité.

*Vu et soumis à l'approbation
de Monsieur le Préfet
à Paris, le 19 Mars 1956
P. le Secrétaire Général
le chef de Bureau délégué
Signé: F. J. Gavarini*

*Approuvé
à Paris, le 1er Mars 1956
P. le Préfet et par délégation
le Chef de Bureau délégué
Signé: R. Petit*